



ENTRAINEMENT MASCULIN SESSION 2020-2021 REGLEMENT INTERIEUR

1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider une inscription à l'Entraînement masculin, le Golf de l'île Fleurie doit être en possession des éléments suivants AVANT le 1^{er} cours de la session en cours :

- Le bulletin d'inscription, dûment complété
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition, daté de l'année en cours.
- Le règlement de l'intégralité des frais d'inscription.

Dans le cas où le règlement se ferait en plusieurs chèques, le Golf de l'île Fleurie doit être en possession de tous les chèques datés du jour de l'inscription et signés, qui seront encaissés suivant l'échéancier convenu.

Toute inscription est ferme et définitive, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ou émission d'avoir, même en cas de maladie ou d'incapacité physique. Nous vous conseillons d'assurer ce risque auprès de votre assureur.

Dans le cas où le Golf de l'île Fleurie constaterait que l'un des éléments ci-dessus est manquant avant le 1^{er} cours de la session, l'Académie se réserve le droit de refuser l'accès au cours à l'élève concernée, notamment en cas de non-paiement total ou de paiement partiel.

Dans l'éventualité où l'élève viendrait en cours sans avoir transmis de certificat médical d'aptitude à la bonne pratique du golf, le Golf de l'île Fleurie sera déchargé de toute responsabilité ; l'élève assumant toutes les responsabilités et conséquences.

2. ENGAGEMENTS DU GOLF DE L'ILE FLEURIE ENVERS SES ELEVES

L'inscription à l'Entraînement masculin, selon la formule d'inscription choisie au semestre ou à l'année, comprend :

- La prestation des professeurs
- Les balles de practice pour les cours se déroulant au practice
- Le parcours gratuit le jour de l'entraînement choisi
- La participation éventuelle à des animations organisées par le Golf de l'île Fleurie.

Vous pouvez consulter les conditions exactes sur notre plaquette que vous pouvez consulter à tout moment sur notre site www.golf-ilefleurie.com, rubrique "Enseignement".

Un document "Foire aux Questions – FAQ", en complément du présent Règlement Intérieur, est également mis à votre disposition pour vous préciser les conditions exactes d'accès et de jeu.

En cas de pandémie (COVID-19 ou autres), le golf s'engage à faire le maximum pour rattraper les cours manqués, aucun remboursement ne sera effectué.

3. ENGAGEMENTS DES ELEVES ENVERS LE GOLF DE L'ILE FLEURIE

- Les élèves ont le devoir d'arriver à l'heure en cours afin de ne pas perturber le bon déroulement de celui-ci.
- Le golf est un sport et le parcours 9 trous doit être bouclé en 1h30 maximum en partie de 3 joueuses. Les pros se réservent le droit de réévaluer les capacités des joueuses qui feraient l'objet de plaintes répétées sur leur supposée lenteur sur le terrain, pouvant aller jusqu'à l'interdiction temporaire de jouer le 9 trous.
- Les élèves devront se présenter en tenue vestimentaire compatible avec la pratique du Golf : les joggings et les débardeurs ne sont pas autorisés.
- Une partie des séances ayant lieu en situation sur les terrains d'entraînement, les Hommes devront toujours être munis de balles de jeu, de tees, d'un relève pitch. Recommandation est faite de venir avec un vêtement de pluie, un couvre chef ou une bouteille d'eau le cas échéant.
- Le Golf est un jeu convivial qui se joue sur un parcours fragile : les élèves s'engagent à respecter le terrain, le matériel mis à leur disposition (clubs, machine à balles...), leurs partenaires de jeu et à compter leurs coups en toute honnêteté.
En cas de dégradation ou de tricherie, l'Académie réunie en commission se réserve le droit de demander un dédommagement et/ou de prononcer une sanction d'exclusion temporaire ou définitive de l'Entraînement Masculin.

4. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES, DE CAPTURE D'IMAGES ET D'UTILISATION DE NOMS

Les hommes sont susceptibles d'être filmés et/ou photographiés dans le cadre de leur enseignement golfique. Néanmoins, elles restent en droit de dénoncer cette autorisation par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à la Direction du Golf de l'île Fleurie ou par email à direction@golf-ilefleurie.com.

L'inscription à l'entraînement Féminin vaut autorisation par les hommes, que leur(s) photographie(s), image(s), utilisation des nom(s) et prénom(s) serve(nt) à illustrer les supports et documents suivants : site internet du golf, documents techniques, dossiers de presse, supports pédagogiques, reportage TV, etc...Celle-ci est valable 1 an et pourra être révoquée à tout moment.

Elle est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelle que soit la nature et l'importance de la diffusion.

5. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES (CNIL)

L'élève autorise le traitement informatisé de ses données personnelles par le Golf de L'île Fleurie.

Les données personnelles des dames inscrites à l'Entraînement Féminin font l'objet d'un traitement informatisé par le Golf de l'île Fleurie, ce qui entraîne donc un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant (loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Ces informations sont destinées au Golf de l'île Fleurie.

Si l'élève ne souhaite pas que ses coordonnées puissent être communiquées, elle doit le signaler par tout moyen écrit par courrier recommandé avec accusé de réception, adressé à la Direction du Golf de l'île Fleurie ou par email à direction@golf-ilefleurie.com.

Fait à Chatou, le 12 septembre 2017.

Le présent Règlement Intérieur est mis en ligne sur le site www.golf-ilefleurie.com, rubrique "Enseignement – Entraînement Féminin "

L'élève reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et s'engage à le respecter.